

Règlement concours photo 2021 - JA Mag

Le JA Mag dans tous ses états

· Objet / Organisation :

Le JA Mag, le magazine des Jeunes Agriculteurs, édité par le syndicat Jeunes Agriculteurs, SIRET : 78485397000019, 14 rue de la Boétie 75008 Paris - France, organise un jeu concours photographique [en ligne](#) du 01 juillet au 30 septembre 2021, relayé le cas échéant sur tout support et tout medium, notamment Facebook et le magazine papier.

L'objectif de ce concours, intitulé le « le JA Mag dans tous ses états », est de contribuer à la promotion du JA Mag et l'animation de sa communauté numérique. Le présent règlement s'applique à partir de l'envoi du mail de participation et pendant toute la durée du jeu concours, jusqu'à réception des lots par les gagnants ».

· Conditions de participation au concours :

Ce concours photo amateur du JA Mag est gratuit et ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure, à condition d'autorisation par le représentant légal.

Le principe de ce concours est de prendre et envoyer une photographie, en couleur ou noir et blanc, du magazine JA Mag dans le lieu et la situation de son choix. Les propositions et angles d'approche sont nombreux : dans la nature, sur son exploitation, avec des machines, sur son lieu de vie... Le seul critère obligatoire est que le magazine JA Mag soit présent sur les clichés.

Le participant affirme être l'auteur des photographies qu'il soumet et garantit que les clichés proposés sont originaux et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. Il accepte que la structure organisatrice utilise – uniquement dans le cadre de la promotion du concours et de la publication des résultats – ses photos dans leurs différents supports (site internet, Facebook, magazine papier, newsletter).

· Modalités de participation :

Le participant affirme que la photographie qu'il présente est son œuvre originale. Si la photographie représente des personnes, le participant devra avoir obtenu préalablement leur autorisation écrite (ou celle du représentant légal pour les mineurs).

Le concours et règlement sont accessibles sur le site internet du JA Mag à l'adresse <https://jamag.fr> et sur la page Facebook JA Mag, à compter du 01 juillet 2021. Les participants doivent envoyer/déposer leurs clichés dans le respect des dates d'ouverture et de clôture du concours, indiquées dans le règlement, en sachant que la limite de dépôt officiel est le jour de clôture du concours à 18h précises.

Les participants ont la possibilité d'envoyer leur(s) photographie(s) au format .jpeg, .png ou .gif soit par message privé sur la page Facebook du JA Mag <https://www.facebook.com/jamagredaction> soit par email à l'adresse suivante : diffusion@jamag.fr .

Il est important de préciser son nom, prénom et département dans le message accompagnant l'envoi de ce cliché. En cas d'absence ou erreur d'une de ces mentions, le JA Mag se réserve le droit d'annulation de la participation.

Le JA Mag se réserve le droit de refuser toute participation incomplète, erronée, inexacte, mensongère et/ou qui ne respecterait pas l'une/les condition(s) posées dans le règlement.

- Ne respectant pas le thème du concours
- Les photographies retouchées numériquement type photomontages
- Dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (qualité/netteté/éclairage)
- Les photographies transmises après la date limite
- Vulgaire
- Diffamatoire
- En contradiction avec les lois en vigueur
- Contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public
- Faisant appel à la haine raciale
- Violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image etc...)

Le jeu concours est limité à une participation par personne. En cas de pluralité de participant JA Mag, celles-ci ne seront pas prises en compte.

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider sa participation.

· Jury et résultats du concours :

Jury

Le jury est composé par les référents du JA Mag, tous membres du comité éditorial. Le jury désignera courant octobre 2021, les trois photographies gagnantes ainsi que leur position au sein du top 3. Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Publication des résultats

Les organisateurs informeront individuellement les trois gagnants du jeu concours en les contactant par e-mail ou sur Facebook, en fonction de leur mode d'envoi de leur photographie. À cette occasion, il leur sera demandé de transmettre aux organisateurs du concours leurs coordonnées postales et leur numéro de téléphone afin de procéder à l'envoi de leur dotation. La liste des gagnants sera également publiée sur la page Facebook du JA Mag <https://www.facebook.com/jamagredaction> dans les 20 jours suivant la désignation des gagnants. Si les informations communiquées par un participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Les prix seront expédiés, sous un délai d'un mois suivant l'annonce des gagnants.

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation du colis lors de l'envoi de celui-ci.

- Gains :

Dotations mise en jeu

- 1er prix : un panier garni d'une valeur de 200 €
- 2e prix : un bon d'achat d'une valeur de 50 €
- 3e prix : des goodies JA ou JA Mag

Les trois lauréats remporteront également chacun un abonnement d'un an (soit 6 n°) au JA Mag, à céder à la personne de leur choix s'ils font partie d'un département couplé au JA Mag.

La possibilité sera donnée au lauréat du 1er prix de participer à une interview afin de lui dédier un article sur le site internet du JA Mag <https://jamag.fr>

Les gains offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque autre forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les dotations ne peuvent être revendues, mais peuvent être offertes à un tiers.

- Droit à l'image et exploitation des photographies :

Exploitation

Les organisateurs du concours utiliseront certains clichés reçus, qui seront publiés à intervalles réguliers sur la page Facebook du JA Mag, à des fins de promotion dudit concours, ainsi qu'à des fins pédagogiques. En effet, ces quelques clichés indiqueront par l'image au public quel type de photographies est attendu, en apportant des exemples visuels et des pistes de réflexion. L'exploitation des photographies fera l'objet d'une limitation dans le temps et l'espace. Les clichés ne pourront être exploités en dehors de la période du concours photo et pour d'autres activités que la promotion de celui-ci.

Les organisateurs du concours souhaitent offrir une large visibilité aux photos sélectionnées. Les participants du concours autorisent donc les sites organisateurs du concours à diffuser, gratuitement et sans modification, de façon individualisée respectant ainsi les droits d'auteur, leurs photographies sur leur site Internet et/ou réseaux sociaux.

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et de leurs représentants aux clauses de ce règlement.

RGPD

Description du traitement							
Nom du traitement	Collecte de photographies						
N° / RÉF	1 - Concours photo JA Mag						
Date de création du traitement	25/06/2021						
Mise à jour du traitement	25/06/2021						
Acteurs	Nom	Adresse	Code Postal	Ville	Pays	Téléphone	Adresse mél
Responsable du traitement	Matias DESVERNOIS	14 rue la Boétie	75008	Paris	France	07 89 69 51 24	mdesvernois@jeunes-agriculteurs.fr
Délégué à la protection des données	Maureen FAUPIN	14 rue la Boétie	75008	Paris	France	06 33 85 64 83	mfaupin@jeunes-agriculteurs.fr
Finalité(s) du traitement effectué							
Finalité principale	Promotion du concours photo "Le JA Mag dans tous ses états"						
Sous-finalité 1	Diffusion sur les réseaux sociaux du JA Mag						
Sous-finalité 2	Diffusion au sein du magazine papier du JA Mag						
Sous-finalité 3	Envoi de dotation aux 3 lauréats du concours						
Catégories de données personnelles concernées		Description	Durée de conservation				
État civil, identité, données d'identification, images...		Noms, prénoms, adresses postales	3 ans à compter du 01 juillet 2021				
Droit à l'image		Identité physique des participants	3 ans à compter du 01 juillet 2021				
Catégories de personnes concernées		Description	Précisions				
Catégorie de personnes 1		Participants au concours photo	Dès l'envoi de la photographie par leur soin				
Destinataires		Type de destinataire	Précisions				
Destinataire 1		Service interne qui traite les données	Diffusion - rédaction				
Destinataire 2		Elus Jeunes Agriculteurs	Elus référent du JA Mag				
Mesures de sécurité		Type de mesure de sécurité	Précisions				
Mesure de sécurité 1		Mesures de protection des logiciels					
Mesure de sécurité 2		Sauvegarde des données					